

Éditorial

*René Lévy**

Les textes présentés dans cet ensemble sont issus d'une journée Interlabo du réseau du Groupe européen de recherche sur les normativités (GERN) qui s'est tenue, le 10 octobre 2014, à l'initiative de Madame la professeure Roberta Bisi, directrice du Centro Interdisciplinare di Ricerca sulla Vittimologia e Sulla sicurezza (CIRVIS) de l'Université de Bologne. Cette rencontre a porté sur la question des « Flux migratoires et questions controversées de culture et de droit dans la société contemporaine ».

Au cours des trente dernières années, l'Italie a connu un véritable retournement de sa situation migratoire. Jusqu'au milieu des années 1980, et depuis plus d'un siècle – comme l'indique Sandra Sicurella – elle a massivement exporté ses habitants dans le monde entier, elle est depuis devenue un pays d'immigration, en provenance notamment, d'Afrique et du Moyen-Orient.

Les différents articles présentés ici ne se concentrent pas sur les politiques répressives et la lutte contre l'immigration illégale – à l'exception de celui de François Dieu qui s'attache à décrire les politiques publiques françaises dans ce domaine – mais s'attachent plutôt à la dimension interculturelle de la rencontre entre les migrants et la société italienne et à ses conséquences.

Comme l'observe S. Sicurella, l'arrivée massive de migrants survivant dans une grande précarité a suscité dans la société d'accueil des réactions

xénophobes ou racistes érigeant parfois le migrant en ennemi public, assimilant ces étrangers à des criminels et en faisant le bouc émissaire du sentiment d'insécurité. Les stéréotypes négatifs dont ces migrants sont l'objet sont étrangement semblables à ceux dont les émigrants italiens ont eux-mêmes été victimes dans le passé, mais cette expérience historique ne prémunit nullement les Italiens d'aujourd'hui de les adopter à leur tour à l'encontre de ces étrangers. C'est aussi que la situation « d'accueil » n'est pas la même : lorsque les Italiens émigraient en masse vers les Amériques, ils arrivaient dans des pays demandeurs d'immigration et relativement peu peuplés, même si les conditions de vie y étaient souvent extrêmement difficiles pour les nouveaux arrivants. Or, nous savons dans quelles conditions les émigrants actuels fuient leur pays d'origine et parviennent sur le territoire italien : leur arrivée y est bien davantage subie que souhaitée. La situation migratoire de l'Italie questionne dès lors toutes les institutions, comme le montrent Roberta Bisi et Luca Cimino à propos du système de santé mentale ou Sandra Sicurella à propos du système d'enseignement.

* Directeur de recherche au CNRS, directeur du GERN (Cesdip, CNRS/Ministère de la Justice/Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, France).

L'émigration a toujours constitué un événement traumatisant dans la vie des émigrants : la rupture avec le milieu d'origine, avec les proches, les dangers du voyage – dont les conditions atroces actuelles sont sans commune mesure avec celles, certes pénibles mais relativement sûres de l'émigration italienne d'antan – les difficultés de l'implantation dans le pays de destination et les incertitudes de l'avenir, sont autant de sources de stress intense (comme l'écrit L. Cimino) que ne contrebalancent pas nécessairement les espoirs d'une vie meilleure. Rien d'étonnant à ce que les migrants constituent un terrain propice aux troubles psychologiques et aux maladies mentales, non seulement à la première mais aussi à la deuxième génération, comme l'indique encore L. Cimino. Dans le cas de la prise en charge des maladies mentales des migrants – comme par exemple le jeune Erythréen décrit par R. Bisi – on retrouve la problématique de l'ethnopsychiatrie telle que l'ont élaborée un Georges Devereux aux Etats-Unis ou un Tobie Nathan en France¹ visant à prendre en considération la dimension culturelle et anthropologique des patients dans la compréhension et la thérapie des troubles psychiques.

L'Italie se trouve, qu'elle le veuille ou non, dans une situation de pluriculturalisme dont elle doit assumer les conséquences. Le système scolaire doit ainsi faire face à un afflux d'élèves déracinés, souvent traumatisés par les conditions de leur émigration et leur précarité présente, possédant peu ou mal la langue du pays

d'accueil, alors que l'institution comme les enseignants sont mal préparés et équipés pour y faire face et peinent à établir des relations adéquates avec les familles. Comme le dit S. Sicurella, les jeunes d'origine étrangère et le système éducatif sont confrontés à un défi qui déterminera la place de ceux-ci dans la société italienne, selon que ces jeunes parviendront ou non à servir de passerelle entre leur milieu d'origine et la société d'accueil.

Cette idée est reprise de manière plus systématique par Elena Bianchini qui, face aux tensions suscitées par l'immigration, prône le recours à une médiation interculturelle professionnalisée dans les différentes situations où les migrants entrent en contact avec les institutions publiques. Cette fonction du médiateur est multiple : il s'agit à la fois d'aider les deux parties à surmonter les barrières linguistiques, de faire comprendre aux institutions et au public en quoi consistent les difficultés des migrants, d'assister ces derniers dans l'usage des services publics ou privés dont ils peuvent bénéficier dans la société d'accueil, de prévenir les conflits ou d'aider à les résoudre ; c'est une sorte d'homme (ou de femme)-orchestre de l'intermédiation.

A l'arrière-plan de beaucoup de ces analyses on discerne – même si la référence n'apparaît pas explicitement (sauf dans l'article de Raffaella Sette) - cet objet bien connu des sociologues du crime, le « conflit de culture » et plus spécialement celui que Thorsten Sellin appelle le conflit de culture « externe », entre les normes de conduite du groupe majoritaire et celles des immigrants : que l'on compare par exemple les « crime d'honneurs » décrits par Raffaella Sette ou Roberta Bisi et celui qu'évoque Sellin lui-

¹ Voir par exemple: G. Devereux *Essais d'ethnopsychiatrie générale*, Paris, Gallimard, 1970 (réédition poche, Paris, Gallimard, coll. "Tel", 1983) ; T. Nathan, *La Folie des autres. Traité d'ethnopsychiatrie clinique*, Paris, Dunod, collection "Psychismes", 1986.

même, à propos d'un père, sicilien du New Jersey, vengeant l'honneur de sa fille en tuant le séducteur de celle-ci et s'étonnant d'être poursuivi pour avoir « seulement défendu de façon traditionnelle l'honneur de sa famille »². Pour Sellin, « un tel conflit continuera aussi longtemps que le processus d'acculturation ne sera pas achevé ».

Cette affirmation nous renvoie à la question du modèle d'intégration des migrants dans la société d'accueil, dès lors qu'il est prévisible qu'une grande partie d'entre eux seront amenés à y demeurer et à y faire souche. Il faut espérer que, dans ce domaine, l'Italie parviendra à définir et à mettre en œuvre des politiques publiques efficaces et consensuelles, afin que s'éloigne la tentation de faire des migrants et de leurs descendants les boucs émissaires de toutes les peurs. Les articles présentés ici constituent un pas dans cette direction.

² Sellin T., *Culture, conflict, and crime*, New York, Social Science Research Council, 1938 (trad. Française : *Conflits de culture et criminalité*, Paris, Ed. Pedone, 1984). La citation se trouve p. 68 de l'édition française.